

**ACTE DE RESPONSABILISATION
(Locataire)**

Je, _____, au nom de _____ (le "Locataire"),

[nom]

[nom du locataire]

reconnais que le diocèse anglican de Montréal (le "diocèse") et _____ (la "paroisse") ont précédemment exigé de tous les groupes d'usagers de la paroisse affiliés à l'Église de suspendre temporairement les activités de la paroisse et les rassemblements publics qui utilisent les espaces de la paroisse, à la lumière des risques sanitaires posés par la Covid-19. Les locataires commerciaux ont été invités, sans y être obligés, à envisager de faire de même.

Le diocèse et la paroisse sont actuellement en cours de réouverture en plusieurs étapes, au cours desquelles certaines activités des groupes d'utilisateurs affiliés à l'église demeurent suspendues. Le diocèse et la paroisse souhaitent minimiser les risques pour tous les utilisateurs des espaces de la paroisse.

Le locataire confirme donc que :

- a. Dans la mesure où il choisit de commencer, de poursuivre ou de reprendre ses activités à ce moment-là,
 - i. il a examiné les exigences actuelles des autorités sanitaires gouvernementales et a déterminé que ses activités ne sont pas interdites ;
 - ii. il a pris la décision libre et informée, pour ses propres raisons, de ne pas suspendre ses activités pour le moment ;
 - iii. dans la mesure où il opère dans l'espace de la paroisse, il prendra les mesures d'atténuation appropriées (y compris en ce qui concerne l'assainissement, l'utilisation d'équipements de protection, l'exigence d'un éloignement physique, l'imposition de limites de capacité et autres, le cas échéant) pour tenter d'empêcher la propagation de Covid-19, et il n'appartient pas à la paroisse "d'approuver" ou d'avaliser ces mesures d'atténuation, et
- b. Qu'il suspende ou non temporairement une partie ou la totalité de ses activités, il ne cherchera pas à tenir le diocèse ou la paroisse pour responsable de toute perte ou dommage résultant directement ou indirectement de la Covid-19.

[signé]

Date :